
PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES

MINISTRE DU PLAN

D E C R E T N° 75/186 /du
15/4/75
portant nomination de Monsieur ONDZIE
Pierre, Comptable du Trésor aux fonc-
tions de Directeur du Secrétariat
Permanent du Comité Consultatif du
P.A.M.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE DU PLAN

VU la Constitution du 24 Juin 1973;

VU le décret n° 72/168 du 17 Mai portant création du Com-
missariat Général au Plan ;

VU les différents accords signés par le Gouvernement de la
République Populaire du Congo et le Programme Alimentaire Mondial ;

VU l'arrêté n° 1741 du 29 Avril 1971 portant création du
Comité Consultatif du P.A.M. ;

VU l'arrêté n° 5668 du 16 Décembre 1972 portant organisa-
tion du Secrétariat Permanent du Comité Consultatif du Programme
Alimentaire Mondial en République Populaire du Congo ;

VU le Décret n° 74/241 du 24/6/74 portant nomination de
Monsieur M'POUSSA Sébastien Ingénieur des Travaux Agricoles aux
fonctions de Directeur du Secrétariat Permanent du Comité Consul-
tatif du PAM ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

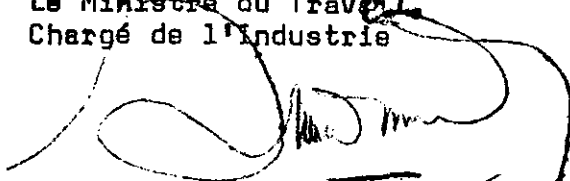
D E C R E T E

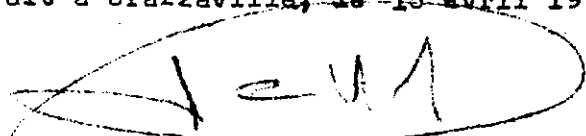
ARTICLE 1er. - Monsieur ONDZIE Pierre, Comptable du Trésor est
nommé Directeur du Secrétariat Permanent du Comité Consultatif du
P.A.M. en remplacement numérique de Monsieur M'POUSSA Sébastien
appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2. - Le présent qui aura effet à compter de la date de la
prise de service de l'intéressé, sera publiée au Journal Officiel
de la République Populaire du Congo.

Fait à Brazzaville, le 15 avril 1975

Par le Premier Ministre,
Le Ministre du Travail
Chargé de l'Industrie


Alexandre DENCHET


Henri LOPE S.-

Le Ministre des Finances